

**Financière de Tubize
Société anonyme
Allée de la Recherche, 60
1070 Bruxelles
RPM Bruxelles: 0403.216.249**

Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 avril 2023

PROCES - VERBAL

Ouverture de l'assemblée

La séance est ouverte à 11.03 heures sous la présidence de Monsieur Gaëtan Hannecart, président du conseil d'administration.

Constitution du bureau

Le président nomme Eric Nys comme secrétaire de l'assemblée et désigne Monsieur Charles-Antoine Janssen et Monsieur Cédric van Rijckevorsel comme scrutateurs.

Le président, le secrétaire et les scrutateurs constituent le bureau.

Vérfications par le bureau

Le président fait rapport sur les constatations et vérifications que les membres du bureau ont effectuées en vue de la constitution de l'assemblée.

Convocations

Les avis de convocations contenant l'ordre du jour de la présente assemblée générale ont été envoyés et publiés dans les délais et selon les modalités prévues par les statuts de la Société et par les dispositions du Code des sociétés et des associations

- Sur le site internet de la Société depuis le 22 mars 2023
- Dans le Moniteur belge du 22 mars 2023
- Dans l'Echo du 22 mars 2023
- Dans De Tijd du 22 mars 2023
- Sur le portail internet GlobeNewswire depuis le 22 mars 2023
- Par courrier ou par courrier électronique, adressé le 22 mars 2023 aux actionnaires nominatifs, aux administrateurs et à M. Christophe Colson, représentant du commissaire.

Documents mis à disposition des actionnaires

Les documents suivants ont en outre été mis à disposition des actionnaires sur le site internet de la Société le 22 mars 2023 et ce de manière ininterrompue jusqu'à ce jour, conformément aux dispositions de l'article 7:129 du Code des sociétés et des associations:

- La convocation, comportant pour chaque point de l'ordre du jour soit une proposition de décision, soit un commentaire
- Le formulaire de procuration
- Le formulaire de participation
- Le nombre total d'actions et de droits de vote à la date de la convocation
- Le rapport annuel 2022 comprenant lui-même :
 - Les comptes annuels 2022
 - Le rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice 2022
 - Le rapport de rémunération pour 2022
 - Le rapport du commissaire sur les comptes annuels 2022
- Le profil des administrateurs dont le renouvellement est proposé et celui des nouveaux administrateurs dont la candidature est proposée.

Les titulaires d'actions nominatives ont reçu une copie de ces documents lors de l'envoi des convocations soit par courrier électronique soit sur papier.

Composition de l'assemblée

La liste des actionnaires, qui demeurera annexée au présent procès-verbal, comporte l'inscription de 41 actionnaires, présents ou représentés, propriétaires ou usufruitiers, ayant rempli les formalités d'admission à l'assemblée, et réunissant 31.302.523 actions donnant droit chacune à une voix, soit 70.32% du total des actions émises.

La liste des présences mentionne en outre Monsieur Christophe Colson, le représentant du commissaire, les administrateurs présents et les porteurs de procurations.

Admission à l'assemblée

Pour assister à l'assemblée générale de ce jour, les actionnaires se sont conformés aux statuts de la Société et aux dispositions du Code des sociétés et des associations.

Quorum - Droit de vote - Majorité

Compte tenu du fait qu'aucun quorum n'est requis pour délibérer sur les points à l'ordre du jour, l'assemblée peut valablement délibérer sur les sujets portés à l'ordre du jour, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées.

Chaque action donne droit à une voix.

Aucun des points à l'ordre du jour ne nécessite une majorité qualifiée.

Validité de la séance

Toutes les formalités requises en vue de la présente assemblée ayant été remplies, l'assemblée est régulièrement constituée.

Tenue de l'assemblée

Points à l'ordre du jour

L'assemblée dispense le président de la lecture des points à l'ordre du jour de l'assemblée, lesquels sont les suivants :

1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2022
Commentaire: ce rapport comprend tous les éléments visés à l'articles 3:6 du Code des sociétés et des associations.
2. Rapport de rémunération sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2022
Proposition de décision: approuver le rapport de rémunération sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2022.
3. Rapport du commissaire sur les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2022
Commentaire: ce rapport est établi en application des articles 3:74 et 3:75 du Code des sociétés et des associations.
4. Comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2022 – Affectation du résultat
Proposition de décision: approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2022, y compris la distribution d'un dividende brut de € 0,86 par action.
5. Décharge aux administrateurs pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2022
Proposition de décision: donner, par vote spécial, décharge à chacun des administrateurs pour l'exercice de leur mandat respectif au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2022.
6. Décharge au commissaire pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022
Proposition de décision: donner décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2022.
7. Conseil d'administration - Renouvellements de mandat d'administrateur – Démission - Nomination
 - a) *Proposition de décision: renouveler le mandat d'administrateur de Madame Evelyn du Monceau pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2027.*
 - b) *Proposition de décision: renouveler le mandat d'administrateur de la société AVO Management BV, représentée par Madame Annick Van Overstraeten, pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2027.*
 - c) *Proposition de décision: confirmer que la société AVO Management BV, représentée par Madame Annick Van Overstraeten est nommée en qualité d'administrateur indépendant, celle-ci répondant aux conditions d'indépendance du Code des sociétés et des associations et du Code de gouvernance 2020.*
 - d) *Proposition de décision: approuver la nomination à la fonction d'administrateur de la société BLTB srl, représentée par Monsieur Charles-Antoine Janssen, pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2027.*

Examen des documents

Le président passe ensuite à l'examen des différents documents qui ont été mis à disposition des actionnaires.

Il demande que dispense soit faite de la lecture des rapports du conseil et du commissaire ainsi que des autres documents mis à disposition des actionnaires.

Il expose les faits marquants de l'exercice 2022, les points principaux contenus dans les différents documents ainsi que les faits marquants de 2022 pour UCB.

Questions

Le président rappelle que les actionnaires ont eu la possibilité, conformément aux dispositions de l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations, d'adresser leurs questions par écrit à la Société au plus tard le 22 avril 2023.

Des questions ont été reçues et le Président y a répondu.

Le président invite les actionnaires qui le souhaitent à poser des questions au sujet des rapports du conseil d'administration ou du commissaire, ou des points portés à l'ordre du jour.

Délibérations - Votes

Le président propose à l'assemblée générale de délibérer sur les points et propositions de résolutions qui figurent à l'ordre du jour et de voter sur chacun des points à l'ordre du jour pour lesquels l'assemblée doit prendre une décision.

Les résolutions et le résultat des votes sur chacune de ces résolutions sont repris dans un tableau en annexe du présent procès-verbal.

Procès-verbal

L'ordre du jour étant épuisé, le président demande au secrétaire de finaliser le procès-verbal de la présente réunion, qui est approuvé et sera signé, ainsi que le résultat des votes et la liste des présences, dès que possible, par les membres du bureau. Il demande à l'assemblée d'en dispenser la lecture.

Levée de la séance

Le président lève la séance à 11:58.

Bruxelles, le 28 avril 2023

Gaëtan Hannecart,
Président

Eric Nys
Secrétaire

Charles-Antoine Janssen
Scrutateur

Cédric van Rijckevorsel
Scrutateur